

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 8 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le huit avril 2016 à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Michel BUXERAUD, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, et Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène COME et Sandrine JOURNE.

M. Dominique TRUFFAULT donne pouvoir à M. Daniel BOSSE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- La fixation d'une durée d'amortissement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un prêt
- La vente d'un terrain et d'une maison à Folleville,

et de rapporter la délibération n°2016-009 concernant une demande de subvention sur la réserve parlementaire, pour en préciser le montant Hors Taxe.

Les membres du conseil acceptent l'inscription de ces points supplémentaires à l'unanimité.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2016

Après quelques modifications de forme prises en compte, le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Compte Administratif 2015

Monsieur le maire présente le compte administratif 2015, arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

dépenses : 1 296 890,33 €

recettes : 1 352 428,52 €

excédent reporté de 2014 :	122 750,88 €
résultat 2015 :	178 289,07 €
<i>section d'investissement :</i>	
dépenses :	1 021 196,23 €
recettes :	2 015 549,18 €
déficit reporté de 2014 :	- 81 316,48 €
résultat 2015 :	913 036,47 €

Monsieur le maire quitte la salle, et, sous la présidence de Madame Marie GARCIA, le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, à l'unanimité.

3. Compte de gestion 2015

Considérant les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2015, à l'unanimité.

4. Fixation du taux des 3 taxes locales pour 2016

Monsieur le maire propose le maintien des taux des 3 taxes à hauteur de :

taxe d'habitation :	3,99%
taxe foncière bâti :	2,90%
taxe foncière non bâti :	20,18%

Le Conseil Municipal adopte le maintien des taux des 3 taxes locales pour 2016, à l'unanimité.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2015

Monsieur le maire présente l'affectation du résultat comme suit :

excédent de fonctionnement 2015 :	178 289,07 €
affectation au compte d'excédent 002 :	178 289,07 €

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat, à l'unanimité.

6. Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le maire, en avant-propos de la présentation du BP 2015, expose les grands principes d'un budget communal, à savoir **2 sections (fonctionnement et investissement)** organisées en équilibre de dépenses et recettes.

Dans chaque section, les inscriptions budgétaires sont classées par **chapitre et articles**, selon leur **nature**.

Concernant le contexte budgétaire, les dotations de l'Etat ont une nouvelle fois baissé de 50% cette année et les prélèvements obligatoires des fonds de péréquation ne sont pas encore connus, au moment où l'on vote le budget.

Monsieur le maire présente le budget primitif, arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

dépenses :	1 643 087,88 €
recettes :	1 643 087,88 €

section d'investissement :

dépenses :	4 629 748,47 €
recettes :	4 629 748,47 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016, à l'unanimité.

7 . Subventions 2016 pour les budgets CCAS et Caisse des Ecoles

La dotation de fonctionnement au CCAS s'élève à **15 854 €** et celle à la Caisse des écoles à **8 656 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8 . Subventions 2016 pour les associations

Madame Nadine GOHARD et Monsieur Jason REGNIER présentent les subventions proposées pour les associations, en rappelant qu'une rencontre préalable avec chaque association a été organisée en mairie :

ASCA	150 €
ASCL	7 500 €
AAM	1 500 €
SAPEUR POMPIERS	150 €
ANCIENS Combattants	850 €
ASPIA	500 €
PREVENTION Routière	150 €
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700 €
TECHNI SPORTS 78	500 €
ENVIE D'AGIR	2 000 €
VOL à VOILE	15 000 €
PARA SIEMPRE	1 450 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9 . Indemnités pour le Trésorier

Monsieur le maire explique que le comptable public peut percevoir une indemnité en fonction du compte de gestion de l'année précédente.

Il est proposé d'accorder une indemnité à taux plein de 541,75 € pour la Ville, 38,81 € pour le CCAS et 25,54 € pour la Caisse des écoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 2 absentions, 2 contre, 11 pour, adopte cette délibération.

10 . Durée d'amortissement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un prêt DEXIA (point ajouté).

Monsieur le Maire explique que, conformément à la demande de la Trésorerie Principale, il convient de prendre une délibération pour déterminer la durée d'amortissement de l'indemnité de remboursement du prêt DEXIA MON264972EUR qui s'élève à 212 416,59 €.

Ce prêt arrivant à son terme le 1^{er} janvier 2028, il convient de prévoir l'amortissement de cette indemnité sur 13 années, à compter du 1er janvier 2016, pour un montant annuel de 16 339,73 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

11 . Vente terrain et maison à Folleville (point ajouté)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour permettre la vente au locataire du terrain et la maison qu'il occupe actuellement sur le site de Folleville.

L'estimation réalisée par les services des Domaines, en date du 5 février 2016, s'élève à 118 400 €

Il est proposé de vendre un terrain d'une superficie de 566m² issu de la parcelle cadastrée Section n°H236p, comprenant une maison d'environ 80m² de surface utile de plain-pied avec garage, à Monsieur Tonio FARIA – domicilié Parc de Folleville – RD119 – 78850 THIVERVAL-GRIGNON, au prix de cent dix-huit mille quatre cent euros (118 400 €).

Le paiement sera consenti pour 108 400 € à la signature de l'acte authentique, et le solde par 5 annuités à suivre de 2 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

12 . Demande de subvention sur la réserve parlementaire (point ajouté)

Monsieur le Maire explique que, suite au dernier conseil municipal, Madame Catherine TASCA, Sénatrice des Yvelines, a pris contact avec la mairie pour annoncer qu'elle subventionnera le projet de renouvellement des vidéoprojecteurs des Tableaux Numériques Interactifs des écoles et la sécurisation de l'accès Internet des élèves, à hauteur de 50 % de la dépenses H.T.

Il convient donc de rapporter la délibération n°2016-009 et d'en reprendre une qui précise le montant H.T. du projet (**6 778 €**).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Tour de table :

Monsieur Daniel BOSSE explique que, dans le cadre du budget 2016, les travaux suivants sont prévus :

- la création d'un stationnement PMR devant la mairie et l'école maternelle (demande de subvention D.E.T.R.)
- la mise en place d'un ralentisseur rue de Rougemont
- la mise en place de bornes, pour remplacer certaines barrières abîmées
- la réfection de voiries de la route de Saint Germain de la Grange
- la réfection partielle de l'éclairage public, avec passage aux ampoules « LED », effectuée par notre équipe technique.
- La réalisation de la 1^{ère} année de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des locaux.

Monsieur Jason REGNIER demande où en est le programme d'accessibilité.

Monsieur Daniel BOSSE répond que ce programme a été défini sur 3 ans, avec un démarrage prévu à l'été 2016.

Monsieur Laurent MEULENYSER demande s'il y a du nouveau pour le PSG.

Monsieur le maire dit qu'il n'a plus de contact avec le Ministère depuis novembre dernier.

Monsieur Bertrand VACHETTE souhaite des informations quant aux travaux Rue de Rougemont.

Monsieur le maire explique qu'il a été amené, pour des raisons de sécurité publique, à refuser un permis de construire. Ce refus est contesté par le Préfet, qui demande l'annulation de l'arrêté de refus.

Madame Laurence VAUVERT rappelle que le stationnement rue de la Gare et rue des écoles est toujours problématique.

Monsieur Daniel BOSSE précise que des bornes vont être posées aux endroits délicats pour la circulation.

Madame Laurence VAUVERT dit que la réunion REZO POUCES D'YVELINES a eu lieu le 5 avril, avec 4 participants de Thiverval-Grignon.

L'inauguration de ce nouveau service d'auto-stop organisé a lieu samedi 9 avril, à 15h00, à Méré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

Monsieur Christian PAINS, Président de l'association ASCL, remercie le conseil municipal pour la subvention annuelle accordée, en rappelant quelques chiffres clés:

- 212 adhérents
- 13 activités régulières
- 18 à 20 manifestations par an